



TARIFS MENSUELS 2025 - 2026

La facturation s'effectue annuellement

(Ces tarifs résultent d'un calcul sur l'année réparti en 10 mensualités égales)

1 - CONTRIBUTION FAMILIALE

CLASSE	CONTRIBUTION FAMILIALE
6 ^{ème}	72.00 € + 15.00 € (IPAD) / mois
5 ^{ème}	77.00 € + 15.00 € (IPAD) / mois
4 ^{ème}	82.00 € + 15.00 € (IPAD) / mois
3 ^{ème}	88.00€ + 15.00 € (IPAD) / mois

L'établissement met à la disposition des familles, et **sans aucun coût supplémentaire**, l'accueil des élèves en **études** le **matin** ainsi que le **midi** et le **soir**.

2 - DEMI-PENSION

CLASSE	MONTANT (4 repas par semaine)	MONTANT (5 repas par semaine)
6 ^{ème}	97.00 € / mois	122.00 € / mois
5 ^{ème}	97.00 € / mois	122.00 € / mois
4 ^{ème}	101.00 € / mois	127.10 € / mois
3 ^{ème}	101.00 € / mois	127.10 € / mois
LUNCH BOX		
De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	25.65 € / mois	32.30 € / mois

Repas occasionnel : 6,95 € le repas. Dans ce cas, vous devrez signaler votre souhait en envoyant un message via EcoleDirecte à la vie scolaire.

3 - INTERNAT

CLASSE	MONTANT
6 ^{ème}	280.00 € /mois
5 ^{ème}	280.00 € /mois
4 ^{ème}	285.00 € /mois
3 ^{ème}	285.00 € /mois

Le statut d'Interne oblige les élèves à être présents à tous les repas (*sauf en cas de retour en famille le mercredi*).

4 - ASSURANCES

L'établissement propose une assurance individuelle accident au prix de 10,00 € (facturation en Octobre).

N.B : À ces tarifs s'ajoutent des frais divers, de l'ordre de 60 € (*pour l'année*) : fournitures (*arts plastiques, technologie, livres de poche...*), etc... Précisions, informations complémentaires lors de l'inscription.

POUR INFORMATION

Bourses Départementales 2024/2025

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DÉPARTEMENTALES
VERSÉES PAR
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE EN 2024/2025**

**ÉLÈVES
EXTERNES
DEMI-PENS.
et INTERNES**

① POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DÉPARTEMENTALE DE 73 €

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (b)
1 enfant	17 927 €
2 enfants	22 064 €
3 enfants	26 201 €
4 enfants	30 338 €
5 enfants	34 476 €
par enfant supplémentaire	3 386,40 €

② POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DÉPARTEMENTALE DE 86 €

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (b)
1 enfant	9 691 €
2 enfants	11 928 €
3 enfants	14 164 €
4 enfants	16 401 €
5 enfants	18 637 €
par enfant supplémentaire	1 830,60 €

③ POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DÉPARTEMENTALE DE 111 €

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (b)
1 enfant	3 419 €
2 enfants	4 208 €
3 enfants	4 997 €
4 enfants	5 786 €
5 enfants	7 365 €
par enfant supplémentaire	645,90 €

(a) total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023.

(b) revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.



POUR INFORMATION
Bourses Nationales 2024/2025

Un seul dossier à remplir en SEPTEMBRE

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	17 927	9 691	3 419
2	22 064	11 928	4 208
3	26 201	14 164	4 997
4	30 338	16 401	5 786
5	34 476	18 637	6 576
6	38 613	20 873	7 365
7	42 750	23 110	8 154
8 ou plus	46 886	25 346	8 943
Montant annuel de la bourse	114 €	315 €	495 €

FONDS SOCIAUX

Ces aides sont accordées aux familles les plus en difficulté pour couvrir les besoins essentiels des élèves au titre de la demi-pension.

Afin de pouvoir déterminer vos droits pour ces aides, vous devez fournir au secrétariat du collège la copie de votre dernier avis d'imposition, des 3 derniers bulletins de salaires ou des 3 derniers relevés ASSEDIC.

TRANSPORT

Les élèves qui utiliseront les transports scolaires doivent faire la demande de carte de transport :



Hors Flers Agglo

<https://nomad.normandie.fr/>



Flers Agglo

<https://nemus.flers-agglo.fr/transports-scolaires/inscription-scolaire>